



Commission des limites du plateau continental

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Quarante-cinquième session

New York, 16 octobre-1^{er} décembre 2017

Etat d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental

Déclaration du Président

Résumé

La présente déclaration rend compte des travaux que la Commission des limites du plateau continental et ses sous-commissions ont menés à la quarante-cinquième session. Elle offre notamment un aperçu des progrès accomplis dans l'examen des demandes présentées par les pays suivants : Fédération de Russie, au sujet de l'océan Arctique (demande partielle révisée) ; Brésil, au sujet de sa région Sud (demande partielle révisée) ; Afrique du Sud et France (demande conjointe), au sujet de la zone de l'archipel de Crozet et des Îles du Prince-Édouard ; Kenya ; Nigéria ; France, au sujet de l'île de la Réunion et des îles Saint-Paul et Amsterdam ; Côte d'Ivoire ; Sri Lanka ; et Portugal.



1. En application de la décision prise à sa quarante et unième session (voir [CLCS/95](#), par. 113) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/257](#) (par. 100), la Commission des limites du plateau continental a tenu sa quarante-cinquième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 16 octobre au 1^{er} décembre 2017. La session a été entièrement consacrée à l'examen technique des demandes et s'est déroulée dans les laboratoires du système d'information géographique de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat.

2. Les membres suivants de la Commission ont participé à la session : Adnan Rashid Nasser al-Azri, Lawrence Folajimi Awosika, Aldino Campos, Wanda-Lee De Landro-Clarke, Ivan F. Glumov, Martin Vang Heinesen, Emmanuel Kalngui, Wenzheng Lyu, Mazlan bin Madon, Estevão Stefane Mahanjane, Jair Alberto Ribas Marques, Marcin Mazurowski, Domingos de Carvalho Viana Moreira, David Cole Mosher, Simon Njuguna, Yong Ahn Park, Carlos Marcelo Paterlini, Clodette Raharimananirina, Toshitsugu Yamazaki et Gonzalo Alejandro Yáñez Carrizo¹.

3. La Commission était saisie des documents suivants :

a) Déclaration du Président sur l'état d'avancement des travaux de la Commission à sa quarante-quatrième session ([CLCS/100](#)) ;

b) Demandes présentées par les États côtiers² en application du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, y compris les communications connexes³.

Examen de la demande partielle révisée présentée par la Fédération de Russie au sujet de l'océan Arctique⁴

État d'avancement des travaux de la sous-commission

4. La sous-commission, présidée par M. Madon, s'est réunie du 30 octobre au 17 novembre 2017. Durant cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande⁵.

5. La sous-commission a tenu trois réunions avec la délégation, laquelle était dirigée par le Ministre des ressources naturelles et de l'environnement de la Fédération de Russie, M. Sergei E. Donskoi. Au cours de ces réunions, la sous-commission a fait un exposé sur l'état d'avancement de ses travaux jusque-là. La délégation a fait plusieurs exposés sur des aspects notables de la demande, y compris à titre de réponse préliminaire à l'exposé fait par la sous-commission et à titre de réponse à une question posée par la sous-commission à la fin de la quarante-quatrième session. Elle a indiqué qu'à la quarante-sixième session, elle ferait un exposé plus complet en réponse à celui de la sous-commission.

¹ Pour des raisons de santé, M. Kalngui a participé à la session du 6 au 24 novembre et a été remplacé par M. Glumov du 13 au 24 novembre 2017. Pour des raisons personnelles, M. Mahanjane a participé à la session du 16 octobre au 20 novembre et le 24 novembre 2017.

² On trouvera la liste complète des demandes présentées à la Commission à l'adresse www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

³ Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1833, n° 31363.

⁴ Demande déposée le 3 août 2015 ; voir www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_rus_rev1.htm.

⁵ Pour plus d'informations sur la marche à suivre pour l'examen d'une demande présentée par un État côtier à la Commission des limites du plateau continental, voir l'annexe III du Règlement intérieur de la Commission ([CLCS/40/Rev.1](#)).

6. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient de réfléchir à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-sixième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.
7. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 12 au 23 février 2018.

Examen de la demande partielle révisée présentée par le Brésil au sujet de sa région Sud⁶

État d'avancement des travaux de la sous-commission

8. La sous-commission, présidée par M. Awosika, s'est réunie du 16 au 27 octobre 2017. Durant cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.
9. La sous-commission n'a pas tenu de réunions avec la délégation, mais a reçu une série partielle de réponses aux questions et demandes d'éclaircissement qu'elle avait soumises à la fin de la quarante-quatrième session. Invoquant la complexité de certaines des questions, la délégation brésilienne a indiqué qu'elle fournirait les réponses restantes à la quarante-sixième session.
10. La sous-commission a décidé qu'elle reprendrait l'examen de la demande à la quarante-sixième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.
11. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 26 février au 2 mars 2018 et du 12 au 16 mars 2018.

Examen de la demande conjointe présentée par l'Afrique du Sud et la France au sujet de la zone de l'archipel de Crozet et des Îles du Prince-Édouard⁷

État d'avancement des travaux de la sous-commission

12. La sous-commission, présidée par M. Njuguna, s'est réunie du 16 au 27 octobre 2017. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande, s'attachant en priorité à la rédaction d'un document présentant les vues et conclusions générales qu'elle avait tirées de l'examen de la demande. Ce document a été transmis à la délégation conjointe à la fin de la session, étant entendu qu'il se substituait à l'exposé prévu au paragraphe 10.3 de l'annexe III du Règlement intérieur.
13. Aucune réunion n'a été tenue avec la délégation conjointe, qui avait informé la sous-commission qu'en application du paragraphe 10.4 de l'annexe III du Règlement intérieur, elle ne répondrait qu'à un stade ultérieur à l'exposé prévu au paragraphe 10.3 de cette annexe, car elle était encore en train de recueillir des données et informations supplémentaires.
14. La sous-commission a décidé qu'elle reprendrait son examen de la demande à la quarante-sixième session, avec notamment d'éventuels exposés ou échanges de vues entre ses membres et la délégation conjointe.

⁶ Demande déposée le 10 avril 2015 ; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_bra_rev.htm.

⁷ Demande déposée le 6 mai 2009, avec un additif du 26 mars 2013 ; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_frazaf_34_2009.htm.

15. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 26 février au 2 mars et du 12 au 16 mars 2018.

Examen de la demande présentée par le Kenya⁸

État d'avancement des travaux de la sous-commission

16. La sous-commission, présidée par M. Heinesen, s'est réunie du 20 novembre au 1^{er} décembre 2017. Durant cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

17. Au cours de la période intersessions, la délégation avait répondu à l'une des demandes d'éclaircissements formulées par la sous-commission à la quarante-quatrième session et fourni des données et informations supplémentaires. La sous-commission a également pris note d'une communication de la délégation concernant la demande et adressée à la Commission en date du 2 novembre 2017. La sous-commission a transmis à la délégation une communication, dans laquelle était présenté un résumé de ses avancées dans l'examen de la demande.

18. La sous-commission a décidé qu'elle reprendrait son examen de la demande à la quarante-sixième session.

19. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 29 janvier au 2 février 2018.

Examen de la demande présentée par le Nigéria⁹

État d'avancement des travaux de la sous-commission

20. La sous-commission, présidée par M. Mahanjane, s'est réunie du 30 octobre au 17 novembre 2017. Durant cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

21. La sous-commission a tenu deux réunions avec la délégation, durant lesquelles elle a fait un exposé. La délégation a indiqué qu'elle donnerait une réponse complète à cet exposé à la quarante-sixième session. La sous-commission a ensuite transmis à la délégation une communication, dans laquelle figuraient des explications relatives à son exposé ainsi que de nouvelles demandes d'éclaircissements formulées à l'issue de son examen des données et des informations communiquées jusque-là.

22. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient de réfléchir à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-sixième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.

23. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 12 au 23 février 2018.

⁸ Demande déposée le 6 mai 2009 ; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_ken_35_2009.htm.

⁹ Demande déposée le 7 mai 2009 et modifiée le 18 novembre 2016 ; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_nga_38_2009.htm.

Examen de la demande présentée par la France au sujet de l'île de la Réunion et des îles Saint-Paul et Amsterdam¹⁰

État d'avancement des travaux de la sous-commission

24. La sous-commission, présidée par M. Mosher, s'est réunie du 30 octobre au 17 novembre 2017. Durant cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

25. La sous-commission a tenu trois réunions avec la délégation, au cours desquelles cette dernière a répondu aux demandes d'éclaircissements formulées par la sous-commission à la quarante-quatrième session et a fourni des données et informations supplémentaires.

26. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient de réfléchir à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-sixième session.

27. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 12 au 23 février 2018.

Examen de la demande présentée par la Côte d'Ivoire¹¹

État d'avancement des travaux de la sous-commission

28. La sous-commission, présidée par M. Mahanjane et par M. Mosher en tant que président par intérim, s'est réunie du 20 novembre au 1^{er} décembre 2017. Durant cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande. En particulier, elle a examiné les données et informations supplémentaires communiquées au cours de la période intersessions. La Commission a été informée par la délégation qu'à la suite de l'arrêt rendu par la Chambre spéciale du Tribunal international du droit de la mer, le 23 septembre 2017, dans le Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Ghana et la Côte d'Ivoire dans l'océan Atlantique¹², les dispositions concernant l'accès aux données et informations confidentielles figurant à la section 3 de l'annexe II du Règlement intérieur ne s'appliquaient plus à la version modifiée de la demande et à tous les éléments d'information connexes¹³.

29. La sous-commission a tenu deux réunions avec la délégation, au cours desquelles cette dernière a présenté ses réponses aux demandes d'éclaircissements qui avaient été formulées par la sous-commission à la quarante-quatrième session, et la sous-commission a fait un exposé en réponse. La délégation a aussi transmis des informations supplémentaires en réponse à la demande préliminaire d'éclaircissements formulée par la sous-commission au cours de la première réunion. À l'issue de ces réunions, la sous-commission a adressé une communication à la délégation pour lui demander d'autres éclaircissements.

30. La sous-commission a estimé que, compte tenu des nouvelles informations fournies par la délégation au sujet de l'arrêt rendu par la Chambre spéciale du Tribunal international du droit de la mer, le 23 septembre 2017, les conclusions auxquelles elle

¹⁰ Demande déposée le 8 mai 2009 ; voir www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_fra_40_2009.htm.

¹¹ Demande déposée le 8 mai 2009 et modifiée le 24 mars 2016 ; voir www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_civ_42_2009.htm.

¹² *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Ghana et la Côte d'Ivoire dans l'océan Atlantique (Ghana/Côte d'Ivoire)*, affaire n° 23.

¹³ Voir aussi [CLCS/95](#), par. 107.

avait abouti concernant le test d'appartenance devraient être revues en se fondant sur le point du pied du talus pouvant être valablement retenu comme faisant partie du prolongement naturel du territoire terrestre de la Côte d'Ivoire. Ce réexamen devrait être réalisé dans le cadre de l'examen scientifique et technique de la demande.

31. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient de réfléchir à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-sixième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.

32. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 29 janvier au 2 février 2018.

Examen de la demande présentée par Sri Lanka¹⁴

État d'avancement des travaux de la sous-commission

33. La sous-commission, présidée par M. Yanez, s'est réunie du 20 novembre au 1^{er} décembre 2017. Durant cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande.

34. Trois réunions ont eu lieu avec la délégation, au cours desquelles cette dernière a fait un exposé apportant des réponses partielles aux demandes formulées par la sous-commission à la quarante-quatrième session. La sous-commission a exposé les vues que lui inspiraient ces réponses, avant d'échanger avec la délégation sur les données et informations communiquées. Elle a adressé de nouvelles demandes d'éclaircissements durant les réunions, qu'elle a ensuite transmises par écrit.

35. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient de réfléchir individuellement à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en reprendrait l'examen à la quarante-sixième session.

36. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 29 janvier au 2 février 2018.

Examen de la demande présentée par le Portugal¹⁵

État d'avancement des travaux de la sous-commission

37. La sous-commission, présidée par M^{me} De Landro-Clarke, s'est réunie du 16 au 27 octobre 2017. Durant cette période, elle a poursuivi l'examen scientifique et technique de la demande. Elle a également examiné la réponse de la délégation, reçue au cours de la période intersessions, aux questions et demandes d'éclaircissements qu'elle avait formulées à la quarante-quatrième session.

38. La sous-commission a tenu deux réunions avec la délégation, au cours desquelles cette dernière a présenté ses réponses aux questions et demandes d'éclaircissements formulées par la sous-commission à la quarante-quatrième session, et la sous-commission a présenté ses vues préliminaires sur la demande et les réponses de la délégation. La sous-commission a ensuite transmis à la délégation une communication contenant des demandes d'éclaircissements supplémentaires.

39. La sous-commission a décidé que ses membres continueraient de réfléchir individuellement à la demande pendant la période intersessions et qu'elle en

¹⁴ Demande déposée le 8 mai 2009 ; voir www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_lka_43_2009.htm.

¹⁵ Demande déposée le 11 mai 2009 et modifiée le 1^{er} août 2017 ; voir www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_fra_40_2009.htm.

repr prendrait l'examen à la quarante-sixième session, notamment dans le cadre de réunions avec la délégation.

40. À la quarante-sixième session, la sous-commission se réunira du 26 février au 2 mars et du 12 au 16 mars 2018.

Questions diverses

Fonds d'affectation spéciale

41. La Commission a été informée par le secrétariat de l'état du fonds de contributions volontaires servant à couvrir les frais de participation aux réunions des membres de la Commission venant de pays en développement. Pour la quarante-quatrième session, une aide financière d'un montant total de 120 353 dollars environ avait été fournie à sept membres de la Commission. Pour la quarante-cinquième session, sept membres ont reçu, selon les estimations, une aide financière d'un montant total de 117 369 dollars.

Atelier

42. Comme décidé à la quarante-quatrième session¹⁶, deux réunions d'une demi-journée de tous les membres de la Commission ont été organisées sous la forme d'un atelier pour examiner l'application des différents éléments de la Déclaration d'interprétation concernant une méthode déterminée à appliquer pour fixer le rebord externe de la marge continentale annexée à l'acte final de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

Comité de la confidentialité

43. Au cours de la quarante-cinquième session, le Comité de la confidentialité a tenu plusieurs réunions¹⁷.

Réunions de la Commission en 2018¹⁸

44. En 2018, la Commission tiendra les trois sessions suivantes : la quarante-sixième session du 29 janvier au 16 mars 2018, avec des séances plénières du 5 au 9 février et du 5 au 9 mars 2018 ; la quarante-septième session du 16 juillet au 31 août 2018, avec des séances plénières du 6 au 10 août et du 27 au 31 août 2018¹⁹ ; et la quarante-huitième session du 15 octobre au 30 novembre 2018, sans séances plénières.

Services de secrétariat

45. Le Bureau de la Commission, composé du Président et des quatre Vice-Présidents, a exprimé sa gratitude et ses remerciements à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour la qualité des services de secrétariat mis à sa disposition et a exprimé l'espoir que la Division continuerait de lui offrir le même niveau d'appui en dépit de l'augmentation prévue de sa charge de travail.

¹⁶ Demande déposée le 11 mai 2009 et modifiée le 1^{er} août 2017 ; voir www.un.org/depts/los/clcs_new/submissions_files/submission_fra_40_2009.htm.

¹⁷ Voir également CLCS/100, par. 84 et 85.

¹⁸ Voir CLCS/100, par. 91.

¹⁹ La Commission a été informée que, pour des raisons logistiques, les dates de sa quarante-septième session devaient être modifiées, nonobstant la décision prise à sa quarante-quatrième session. Le calendrier des séances plénières de la session demeurerait inchangé.